

Annexe 2 : liste des documents à joindre à la demande d'agrément en tant que service de participation par des activités collectives (PACT)

- Document d'engagement (voir Annexe 1)
- Projet de service du PACT établi en concertation avec les membres du personnel (cfr. Art 13 de l'arrêté 2018/1219)
- Mandat du Conseil d'Administration désignant la personne responsable de la gestion journalière et de la représentation du PACT
- Copie du contrat d'assurance en responsabilité civile pour les prestations posées sous sa responsabilité, y compris les manifestations extérieures et pour les volontaires qu'elle occupe ; en responsabilité pour les administrateurs de l'asbl et en incendie et vol pour le bâtiment et le mobilier ;
- Liste des membres du personnel ou le plan d'engagement
- Copie des plans des différents niveaux des bâtiments occupés mentionnant l'affectation et la superficie des locaux

Les documents suivants vous seront demandés lors de la visite d'inspection précédant l'agrément, nous vous suggérons donc de les préparer également pour cette perspective :

- Règlement d'ordre intérieur établi en concertation avec les membres du personnel et en incluant la participation des personnes volontaires handicapées et valides (cfr. Art 25 de l'arrêté 2018/1219)
- Modèle de convention de volontariat conclue et signée entre le service et la personne volontaire handicapée ou valide (cf. art 27 de l'arrêté 2018/1219)